

**ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA CREUSE**

**59 L**

**INSINUATIONS DE DONATION  
ENTRE VIFS**

**1790-an VIII**

**Répertoire numérique**

**Etabli par  
Gaëlle PIROT, adjoint du patrimoine**

**Et publié sous la direction  
de Joseph SCHMAUCH, conservateur du patrimoine, Directeur des Archives  
départementales de la Creuse.**

**Archives départementales de la Creuse, Guéret, 2008**

# 59L 1-6 INSINUATIONS DE DONATIONS ENTRE VIFS

1790-an VIII

(par greffe de provenance)

## INTRODUCTION

**Historique de conservation :** La série L Administrations et tribunaux de la période révolutionnaire (1790-1800) a fait l'objet de 5 opérations de classement de 1913 à 2012. Le reclassement de la totalité de la série L a été entrepris dès 2003 sous l'impulsion d'Isabelle Maurin-Joffre, directrice des Archives départementales. Il s'agissait à la fois d'intégrer dans la série une masse de documents non traités mais également d'opérer une refonte complète et définitive des quatre classements et répertoires successifs.

L'actuelle sous-série 59L Insinuations de donation entre vifs résulte directement de cette opération. Le classement et la cotation des documents de cette sous-série procèdent de trois campagnes. Dans un premier temps les insinuations de donations entre vifs ont été classées, en 1979, par Henri Hemmer, archiviste en chef des Archives départementales de la Creuse, dans la série L Supplément. Lors d'une seconde intervention, en 1980, Henri Hours, son successeur, reprend cette série, en extrait une partie des fonds judiciaires (fonds des tribunaux criminel et civil) et crée la sous-série 2L (2L 238\*-242\*, 2L 331\*-336\*, 2L 632\*-637\*, 2L 800\*-804\*). Lors de la troisième campagne, en 2003, les insinuations de donations entre vifs ont été extraites du précédent classement et classées dans une sous-série dédiée. Ce reclassement s'est accompagné de l'intégration de documents issus de vrac (59L 1 à 59L 6). En 2008, la mise en application de la norme générale et internationale de description archivistique, sous la direction de Joseph Schmauch, directeur des Archives départementales, a permis la production de l'actuel instrument de recherche.

**Historique du producteur :** L'insinuation, contrairement au contrôle des actes, revêt un caractère public : son but est de permettre à toute personne d'être informée des transactions et des dispositions pouvant lui porter préjudice. L'insinuation assure la publication des actes.

L'insinuation des donations entre vifs a été introduite à Rome par l'empereur Constantin (IV<sup>ème</sup> siècle après J.-C.). Elle n'a pas eu cours en France avant François I<sup>er</sup>. L'insinuation judiciaire, instaurée en 1539, concerne l'enregistrement des donations entre vifs. En 1566, une ordonnance royale étend le champ de l'insinuation judiciaire, qui englobe désormais les actes relatifs aux substitutions. La substitution est une disposition testamentaire, en vigueur sous l'Ancien Régime, visant à maintenir au sein des familles l'intégrité du patrimoine. Puis, à partir de 1645, l'insinuation concerne également les donations testamentaires. Toutes les donations, soit entre vifs, soit pour cause de décès, ont dû être insinuées.

L'insinuation n'est pas la donation. Elle peut se diviser : la donation est valable pour des héritages situés dans les juridictions où elle a été insinuée mais est elle est nulle dans celles où cette formalité n'a pas été observée. L'insinuation doit être faite dans les quatre mois, à compter du jour de la donation. Elle peut se faire plus tard, si le donateur est vivant mais dans ce cas elle perd son effet rétroactif.

**Référence :** 59L 1 à 59L 6

**Intitulé :** Insinuations de donation entre vifs

**Origine :** Tribunal civil du département, Tribunaux des districts d'Aubusson, Bourgneuf, Boussac, Felletin, Guéret

**Dates :** 1790-an VIII

**Importance matérielle :** 0,40 ml

**Mot matière :** Révolution française, Justice civile, Tribunaux révolutionnaire, Enregistrement judiciaire

**Type de documents :** registres.

**Sources complémentaires :**

AD Creuse :

- Archives publiques

Série L Administrations et tribunaux de la période révolutionnaire (1790-1800)

Sous-série 6E Archives notariale

Sous-série 2C Contrôle des actes

Sous-série 3Q Enregistrement et timbres

- Archives privés

Sous série 1J Documents entrés par voie extraordinaire et fonds spéciaux, pièces isolées et petits fonds.

- Bibliothèque

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA CREUSE.- *La Révolution dans le département de la Creuse de 1789 à l'an II.*- Service édicatif – Dossier établi par Huy Avizou.- Guéret, 1989.- 41 p. : 21x30 cm.

HOLLANDER (D') (Paul), PAGEOT (Pierre).- *La Révolution française dans le Limousin et la Marche, 1787-1799 Histoire provinciale de la Révolution française.*- Toulouse : Privat, 2001.- 317 p.

FARCY (Jean-Claude).- *L'histoire de la justice française de la Révolution à nos jours.*- Paris : PUF, 2001, 493 p.

FURET (François), OZOUF (Mona).- *Dictionnaire critique de la Révolution Française.*- Paris : Flammarion, 1992.- 544 p. : 11x18 cm.

JAMAIN (Christophe).- *Le département de la Creuse – Ses origines et sa pérennité.*- Limoges : PULIM, 2000.- 254 p. : 16x24 cm.

PEROUAS (Louis).- *La Révolution vécue en Limousin.*- Trignac : Les Monédières, 1988.- 143 p. : 14x22 cm.

SOBOUL (Albert).- *Dictionnaire historique de la Révolution Française.*- Paris : Presse Universitaire de France, 1989.- 1133 p. : 16 x 25 cm.

## TRIBUNAUX DE DISTRICT

- 59L 1\*** Aubusson.  
1791 (16 juillet-31 décembre) ; 1792 (1<sup>er</sup> janvier)-1793 (17 janvier) ; 1793 (17 janvier)-an II (11 nivôse) ; An II (12 nivôse-30 fructidor) ; An II (1<sup>er</sup> vendémiaire-30 fructidor).
- 59L 2\*** Bourgneuf.  
1791 (27 janvier-31 décembre) ; 1792 (1<sup>er</sup> janvier-31 décembre) ; 1793 (1<sup>er</sup> janvier)-an II (11 nivôse) ; An II (12 nivôse)-an III (1<sup>er</sup> vendémiaire) ; An III (1<sup>er</sup> vendémiaire)-an IV (1<sup>er</sup> vendémiaire) ; An IV (1<sup>er</sup> -30 vendémiaire).
- 59L 3\*** Boussac.  
1791 (9 février-1<sup>er</sup> septembre) ; 1792 (30 avril-1<sup>er</sup> novembre) ; 1793 (7 mars)-an II (2 frimaire) ; An III (16 brumaire-12 nivôse).
- 59L 4\*** Felletin.  
1791 (13 janvier-14 octobre) ; 1792 (28 janvier-28 décembre) ; 1793 (5 janvier-1<sup>er</sup> novembre) ; An II (8 prairial-11 thermidor) ; An III (16 vendémiaire-17 prairial) ; An IV (23 brumaire).
- 59L 5\*** Guéret.  
1791 (2 janvier-31 décembre) ; 1792 (2<sup>e</sup> janvier)-1793 (2 janvier) ; 1793 (2 janvier)-an II (30 frimaire) ; An II (11 nivôse-5<sup>ème</sup> jour complémentaire) ; An III (1<sup>er</sup> vendémiaire-5<sup>ème</sup> jour complémentaire) ; An IV (1<sup>er</sup> vendémiaire)-an VI  
1791-an VI

## TRIBUNAL CIVIL DU DEPARTEMENT

- 59L 6\*** An V-an VIII  
An V (13 vendémiaire-8 fructidor) ; An VI (1<sup>er</sup> vendémiaire-17 fructidor) ; An VII (1<sup>er</sup> vendémiaire-24 germinal) ; An VII (4 floréal-10 fructidor) ; An VIII (13 vendémiaire-19 prairial) ; An VIII (13-25 messidor).